

BULLETIN TECHNIQUE

OCTOBRE 2025



NOUS CULTIVONS LA CONFIANCE DEPUIS 1921
peris.fr

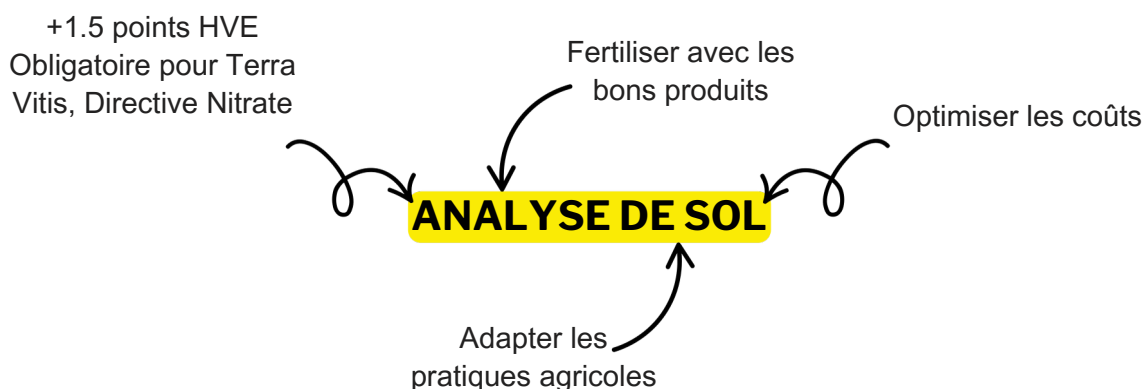


LA FERTILISATION

Sur les deux dernières campagnes, une baisse de la récolte se généralise. Les aléas climatiques pèsent directement sur le potentiel de production et la vigne subit des épisodes de stress (hydrique, thermique, carentiel) plus fréquents et intenses. Dans ce contexte, l'écart se creuse entre les parcelles disposant d'une fertilisation du sol maîtrisée et d'un accompagnement foliaire régulier, et celles où la fertilisation est inexistante, insuffisante ou non maîtrisée. **Une stratégie de nutrition cohérente et suivie devient un élément majeur de la performance.**

ÉTAT DES LIEUX ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif est de fertiliser avec les bons produits, au bon endroit et au bon moment. Les choix d'engrais et d'amendements doivent être adaptés à chaque type de sol (texture, pH, CEC, teneur en calcaire et matière organique) pour répondre au plus près des besoins réels de la vigne et optimiser les coûts. Une analyse de sol oriente le choix de la fertilisation et permet d'optimiser sa rentabilité

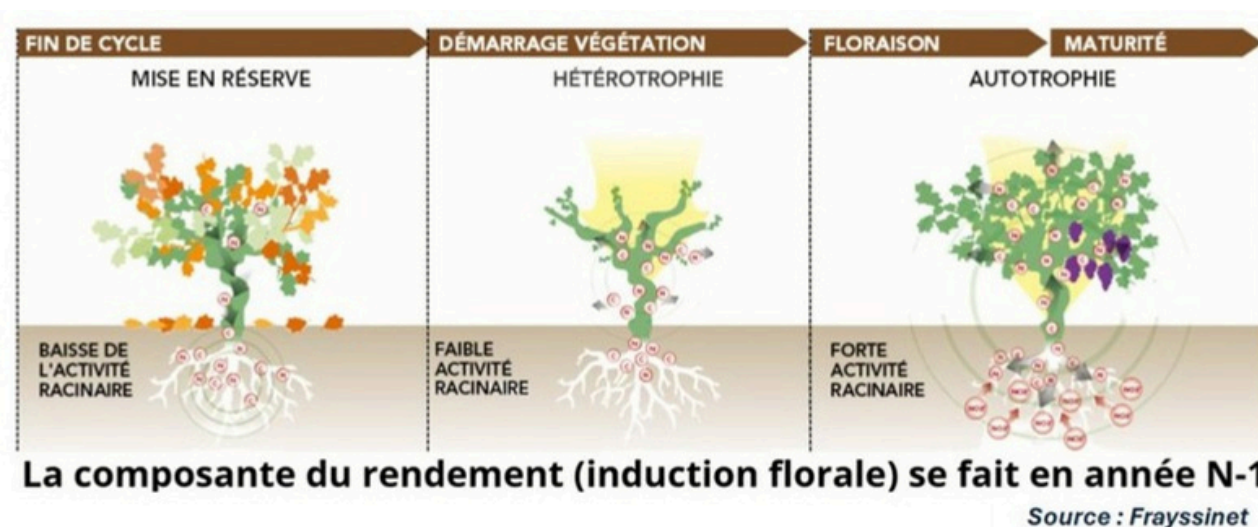


L'analyse de pétioles (boutons floraux séparés - véraison) pendant la saison vérifie l'absorption réelle des éléments au cours de la saison pour agir de façon corrective le plus rapidement possible.

L'analyse de sarments (repos végétatif) va permettre de faire le point des réserves stockées dans le bois (mise en réserve) pour aider la plante dès le départ végétatif.

En cas de réserves faibles ou déséquilibrées, la mise en place d'une correction foliaire dès le départ végétatif permet d'accompagner la plante, puis selon les résultats d'analyses sécuriser les stades clés (préfloraison, fermeture de grappe, véraison).

À CHAQUE PÉRIODE SES PRODUITS



De la **post-récolte à la dormance**, la vigne reconstitue ses réserves. On programme alors les corrections foliaires et la ferti-irrigation par des apports azotés et des oligo-éléments.

De la **sortie d'hiver à la floraison** (phase d'hétérotrophie), la vigne vit sur ses réserves de l'année N-1 et l'absorption racinaire est limitée. On peut la soutenir par des apports foliaires.

À la **floraison** (autotrophie), l'alimentation par le sol reprend.

QUEL TYPE DE FERTILISATION ORGANIQUE

Amendements organiques (AO) : corrections structurelles et de fond pour améliorer les taux de matière organique. Base végétale (fumiers ovins, tourteaux végétaux ...)

Engrais organiques (EO) : sur parcelles équilibrées, pour entretenir la matière organique et stimuler la vie des sols. Base végétale et animale.

Engrais organo-minéral (OM) : à positionner de février à fin avril en fonction du type d'azote contenu dans le produit. Les formes minérales de l'azote sont rapidement dissoutes dans la solution du sol.

CALENDRIER

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
STADE PHENOLOGIQUES									
	Chute des feuilles	Dormance	Repos végétatif			Sortie d'hiver	Sortie des feuilles	Boutons floraux séparés	Floraison
Amendement organique									
Engrais Organique									
Organo Minéral									
Minéral									
Support foliaire									

La nature de la matière organique apportée est importante. En effet, matière organique animale et matière organique végétale n'ont ni la même cinétique de minéralisation ni le même effet agronomique.

Les matières organiques animales délivrent un effet azoté rapide à gérer finement, tandis que les matières organiques végétales humifient et structurent le sol sur la durée.

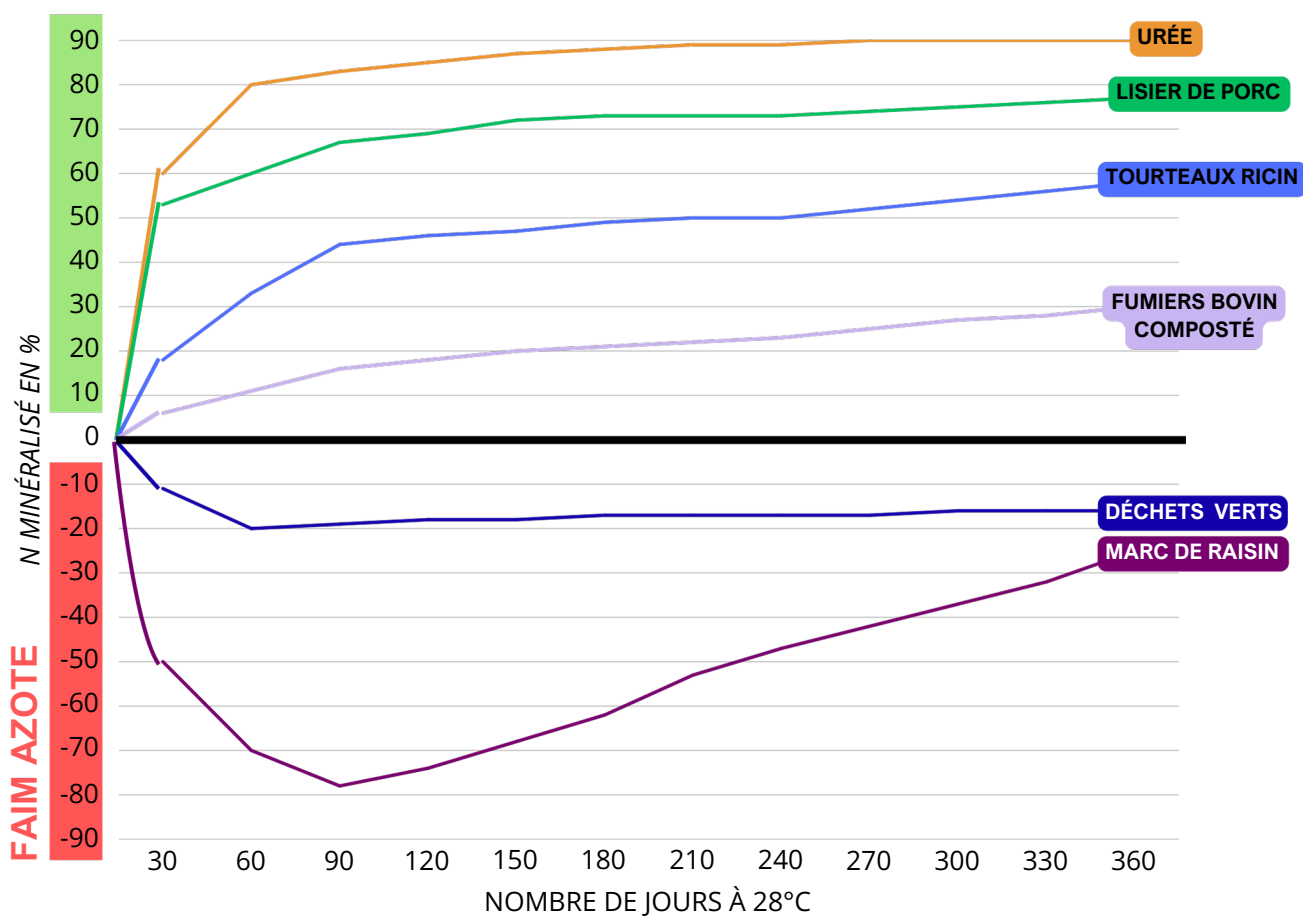
Cette distinction guide le calendrier, les doses et la gestion des risques pour aligner l'apport sur l'objectif de la parcelle.

MATIÈRES ORGANIQUES ANIMALES	MATIÈRES ORGANIQUES VÉGÉTALES
• Activité biologique • Dégradation des résidus de culture • Minéralisation de l'azote • Solubilisation des nutriments • Éléments azotés	• Stock d'humus stable • Structure du sol • Porosité et perméabilité du sol • Capacité de rétention en eau • Éléments nutritifs longue durée

COURBE DE MINÉRALISATION DE L'AZOTE

Les lisiers et les formes minérales d'azote, comme l'urée ou le sulfate d'ammoniaque, se dégradent très rapidement dans le sol (jusqu'à 50 % en moins d'un mois.)

À l'inverse, certaines matières organiques grossières comme les marcs de raisin ou les composts de déchets verts sont peu intéressantes d'un point de vue agronomique. Leur rapport carbone/azote trop élevé entraîne souvent des phénomènes de faim d'azote, le temps que la matière se décompose. Leur minéralisation lente retarde la restitution des éléments nutritifs et peut temporairement bloquer la disponibilité de l'azote pour la vigne. Les fumiers compostés, en revanche, présentent une dégradation plus équilibrée et progressive. Leur rapport C/N plus adapté permet une minéralisation régulière, sans créer de carence temporaire, assurant ainsi un apport azoté mieux synchronisé avec les besoins de la plante.



POTASSIUM COMMENT LE CHOISIR ?



ATTENTION AUX APPORTS NON MAÎTRISÉS DÉCHETS VERTS, BOUE DE STATION

Attention à leur utilisation : des apports non maîtrisés peuvent provoquer des blocages de sols. Analyse nécessaire pour être bénéfique au sol. Besoin d'un complément azoté pour minéraliser la matière organique.

Les apports non maîtrisés sont particulièrement déconseillés en parcelles déjà plantées, où le risque de déséquilibre (Na, Cl⁻, métaux lourds) est élevé.

Pour que votre fertilisation soit la plus efficiente économiquement et agronomiquement, contactez votre conseiller Pérès et réalisez dès à présent vos analyses de sol.

PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921



TÉMOIGNAGE FERTILISATION



La parole est à vous !

Depuis plusieurs années maintenant, je pilote avec précision la fertilisation. J'ai cinq parcelles témoins sur lesquelles j'ai fait faire des analyses de sol pour connaître l'état de mes sols et adapter la fumure en fonction des objectifs de production. Nous sommes sur des parcelles à très haut niveau de production en ferti-irrigation. Je fais des apports d'organique à l'automne pour entretenir le taux de matières organiques car il y a une minéralisation importante de celle-ci, causée par irrigation. En décembre, je fais sur ces parcelles des analyses de sarments pour faire un bilan des réserves d'amidons, de sucres, des éléments nutritifs (N.P.K, Ca, Mg) et des oligos, notamment le fer, très important pour le départ végétatif. Cela me permet de corriger en foliaire dès le départ et d'éviter des carences. Pendant la saison, je poursuis le suivi avec des analyses de pétioles à boutons floraux séparés et au début de la véraison, pour vérifier l'assimilation réelle par la plante et ajuster si nécessaire. C'est du "sur mesure" mais cela permet de maintenir les objectifs de production même sur une année comme celle-ci.



**Jésus ALEDO, Chef de culture SCEA ST CLAIR
MAZET NOTRE DAME**



NOS PARTENAIRES DE CONFIANCE

PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

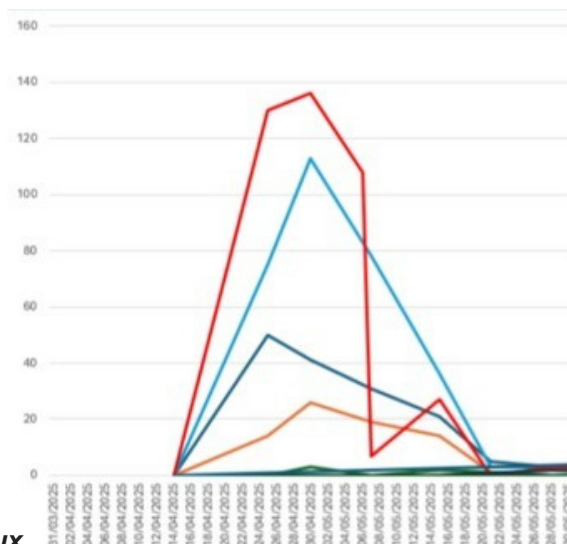
Nous cultivons la confiance depuis 1921



RETOUR SUR L'EUDÉMIS

La campagne 2025 est marquée par une pression eudémis plus forte que les saisons précédentes !

Dès la première génération et le suivi des vols, nous avons alerté sur une présence plus intense de l'eudémis.

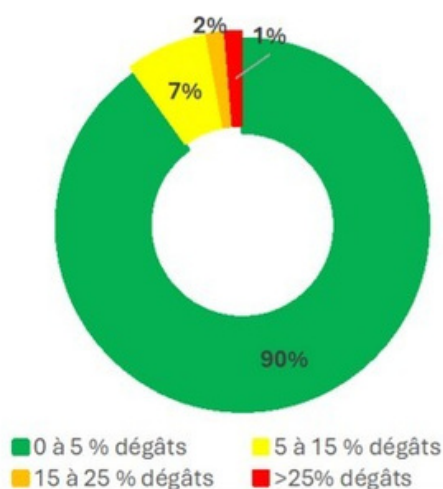


**Courbe de vol G1
Hérault Hauts Coteaux**

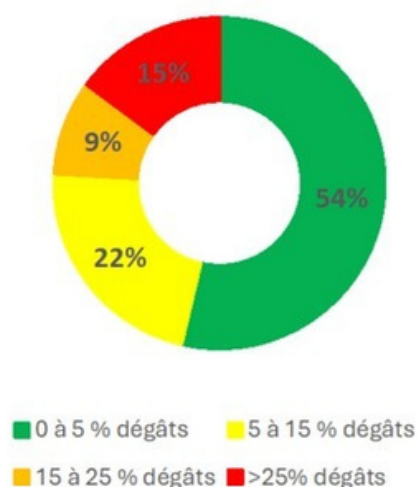
Les comptages des glomérules ont confirmé cette tendance.

Toutefois, des différences d'intensité sont notables entre les secteurs. Dans les Pyrénées Orientales et l'Aude, la présence est moindre, dans l'Hérault la pression est plus importante surtout le long des fleuves et dans le secteur du Faugérois. Les secteurs historiquement connus pour leur attaques eudémis semblent retrouver des niveaux de populations jusqu'alors maîtrisés.

**Comptages glomérules G1
parcelles en confusion**



**Comptages glomérules G1
parcelles hors confusion**



PERIS SAS

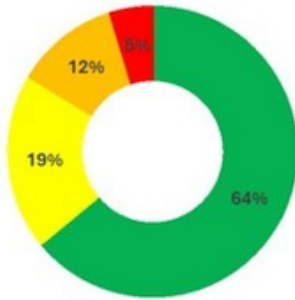
N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

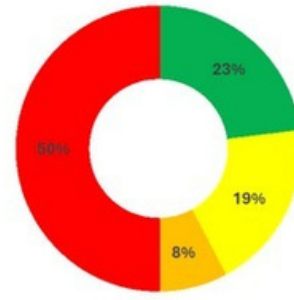
Nous cultivons la confiance depuis 1921

Les vols de 2ème génération ont démarré dans les zones les plus précoces la 1ère décade de juin mais plus généralement autour de la mi-juin. S'en est suivi très rapidement la 1ère vague de chaleur dès les premiers jours de l'été. Cette chaleur n'a toutefois pas empêcher les pontes et leur avortement. Certes les oeufs plus exposés au soleil ne sont pas arrivés à terme, mais ceux pondus en cœur de souche dans les zones ombragées en cœur des grappes ont donné naissance à de nombreuses chenilles. Dans ce contexte de canicule, les traitements ont souvent été retardés voire annulés. Les dégâts se sont avérés importants dans certaines parcelles, principalement dans le Piscénois et le Biterrois avec des parcelles où 100 % des grappes sont touchées avec plusieurs perforations par grappe.

**Comptages perforations G2
parcelles en confusion**



**Comptages perforations G2
parcelles hors confusion**



0 à 5 % dégâts 5 à 15 % dégâts 15 à 25 % dégâts >25% dégâts 0 à 5 % dégâts 5 à 15 % dégâts 15 à 25 % dégâts >25% dégâts

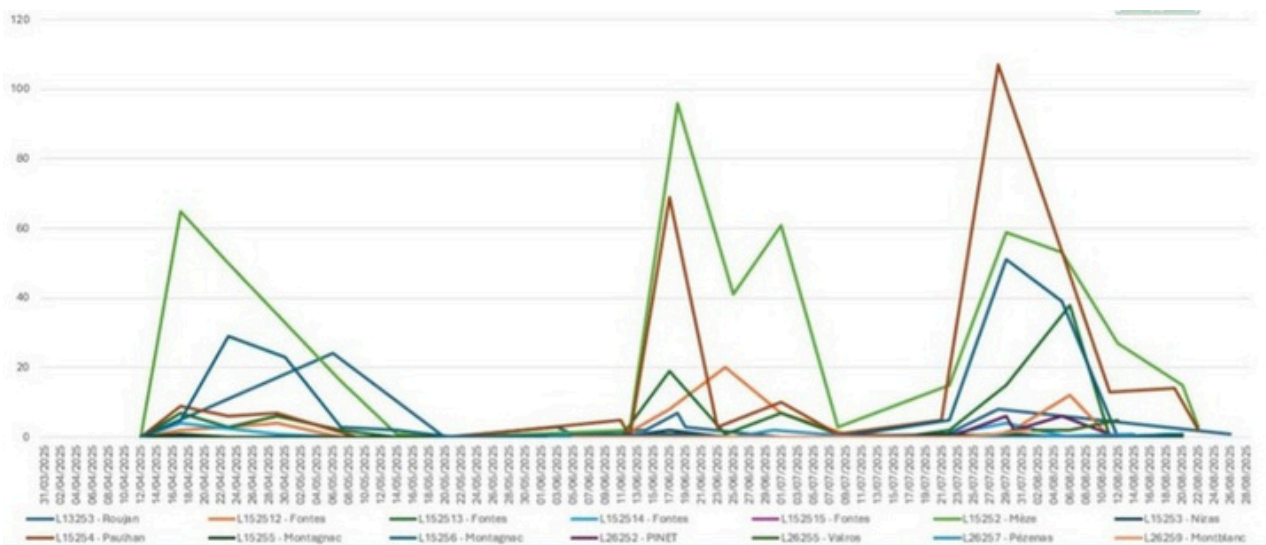


Les gradients de pression se sont maintenus en 3ème génération, avec toujours des moindres populations dans les Pyrénées orientales et une grande partie de l'Aude, mais avec des pontes plus facilement observables.

Dans l'Hérault, l'intensité des vols s'est maintenue et le nombre de parcelles concernées par l'eudémis s'est intensifié. Des pontes de 3ème génération très nombreuses ont pu être observées avec parfois des dizaines par grappe. Des perforations sont notées provoquant parfois des pertes de récolte.

Dans certaines parcelles, une 4ème génération a été observée, avec des pontes fraîches à la mi-septembre.

Courbe de vols des 3 générations eudémis dans la Basse Vallée de l'Hérault.



PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

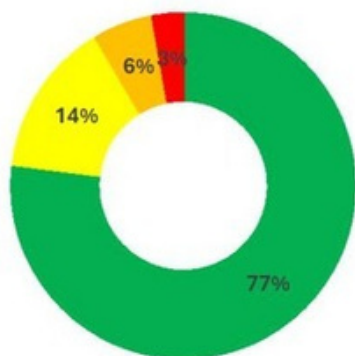
Nous cultivons la confiance depuis 1921

Cette campagne rappelle combien la qualité de la pulvérisation est déterminante pour une bonne réussite de la protection. Une bonne pénétration des produits (palissage et écimage réalisé), un volume d'eau suffisant (150 à 200 L/ ha), de bonnes conditions de traitements (humectation des feuilles, vent, lessivage) et surtout un traitement en face par face sont essentiels pour une protection de qualité.

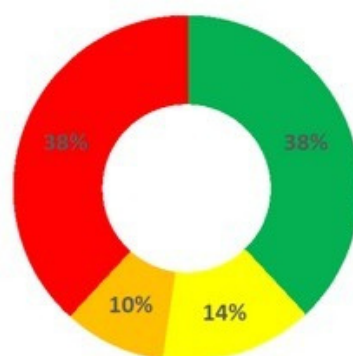
Dans le contexte Héraultais de très forte pression, au regard des niveaux de populations croissants tout au long de la saison, la protection par confusion sexuelle n'a pas été suffisante. Bien que la confusion soit en place depuis plus d'une décennie avec des résultats satisfaisants, une protection complémentaire s'est avérée nécessaire.

Dans les autres zones, comme les années précédentes, la confusion a apporté toute satisfaction avec des résultats meilleurs et plus réguliers que les parcelles hors confusion.

**Comptages perforations G3
parcelles en confusion**



**Comptages perforations G3
parcelles hors confusion**



■ 0 à 5 % dégâts ■ 5 à 15 % dégâts ■ 15 à 25 % dégâts ■ >25% dégâts

CONFUSION QUELQUES RAPPELS

La confusion est une méthode préventive qui empêche les accouplements de papillons. Il est bon de rappeler quelques règles de base :

- construire des ilots les plus importants possibles,
- renforcer les bordures,
- respecter les plans de pose (nombre de diffuseurs/ha),
- saturer l'atmosphère avec une quantité suffisante de phéromone,
- poser avant le début du vol de 1ère génération,
- surveiller les parcelles et prévoir des interventions en cas de fortes populations.

Nos équipes présentes tout au long de la saison, vous accompagnent pour choisir le dispositif de confusion le plus adapté à votre situation et assure tout au long de la saison des contrôles de parcelles.

Rapprochez vous de votre interlocuteur Pérès ou venez nous rendre visite au Sitevi.

PERIS SAS

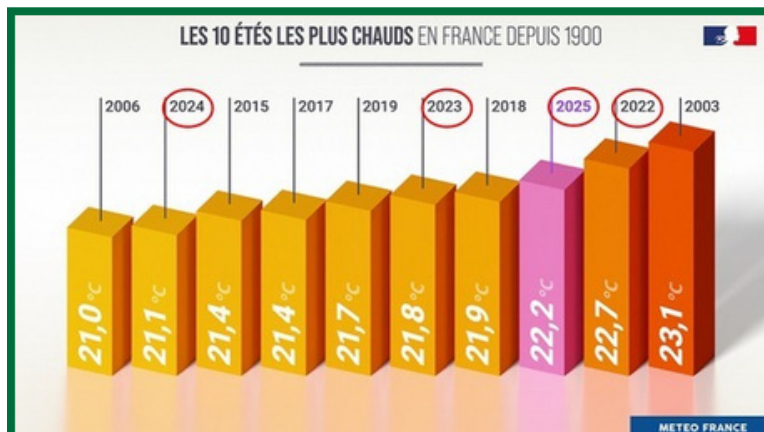
N°D'AGREMENT LR00035
DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921



FOCUS COUP DE CHALEUR DURANT L'ÉTÉ

Cette année encore nous avons subi une saison avec des conditions météo extrêmes, classant l'été 2025 comme le troisième plus chaud jamais enregistré. En effet nous avons connu plusieurs jours successifs avec des températures diurnes supérieures à 40°C ainsi que des nuits à plus de 26°C.



Températures moyennes estivales

Les quatre derniers étés (de 2022 à 2025) sont classés parmi les 10 étés les plus chauds depuis le début du XXème siècle. Face à ces changements qui deviennent de plus en plus fréquents, nous pouvons agir et nous adapter.

Les événements exceptionnels liés à ces fortes chaleurs (incendies, canicules, des sols asséchés) ont particulièrement fait souffrir le vignoble Languedocien.

Justine Malaterre, Ingénieure agronome chez FRAYSSINET, témoigne de l'impact des périodes de « canicules /coups de chaud sur la vigne » et donne quelques explications à propos du remplissage des baies (en eau comme en sucres), un processus clé dans la qualité du raisin.

Tout se passe grâce aux flux de sèves dans la plante ; xylème (transport de l'eau et éléments minéraux) et phloème (transport en sucres et composés organiques). Dès le début véraison, les baies continuent à se charger en eau, mais surtout en éléments minéraux et sucres. Au fur et à mesure que l'on avance vers la fin véraison, ces flux ralentissent et finissent par s'arrêter. C'est à ce stade, de début maturité, que les baies atteignent leur « taille » finale due à leur contenu en eau. En d'autres termes, si les conditions ne sont pas favorables lors du grossissement des baies, la première conséquence peut être une réduction de la taille des baies. Par la suite, un manque conséquent d'eau au stade début véraison peut être impactant pour garantir les flux nécessaires au chargement des sucres, apportés par le phloème.

Lors de la maturité, les baies se concentrent en sucres, grâce à l'évaporation en eau. Des conditions stressantes à ce stade, coups de chaud ou sécheresse marquée (notamment avec une hygrométrie réduite), peuvent là aussi influencer les conditions de récoltes par un assèchement des baies. Pour limiter ces effets d'assèchement des baies, il est essentiel d'optimiser le remplissage des baies et de conserver une bonne turgescence de la plante du stade grossissement des baies à mi-véraison.

PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Il est essentiel d'une part, de soutenir l'enracinement de la vigne afin de maximiser l'accès aux ressources (eau et nutriments) et d'autre part, de soutenir le feuillage en croissance.

Les mesures de gestion de canopée, l'ombrage, l'orientation des rangs, l'inclinaison des cordons et bien évidemment la densité de feuillage et sa hauteur réduisent la température des feuilles et des grappes et atténuent les effets des vagues de chaleur.

De manière plus générale, une bonne gestion de votre rognage est essentielle pour éviter de trop exposer vos grappes au soleil mais aussi de maintenir un ombrage qui permettra de réduire localement la température.

Privilégiez une taille respectueuse du flux de sève.

Dans les situations climatiques extrêmes impactant les flux hydriques, l'anticipation des coups de chaleurs et de longues périodes de sécheresse se fait en accompagnant la plante dans la gestion des stress via des apports foliaires de **biostimulants anti-stress et nutritionnels** ou par de la **protection solaire**.



POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

Registre phytosanitaire numérique Report confirmé au 1^{er} janvier 2027

La digitalisation du registre phytosanitaire répond à une volonté européenne de moderniser la traçabilité et la valorisation des données relatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2026, cette obligation entrera finalement en vigueur au 1^{er} janvier 2027. Les informations devront être enregistrées sous format électronique lisible par machine, conformément au règlement (UE) 2023/564. Le format harmonisé européen est en attente de validation.

Classement Diféconazole

Suite à la publication de l'ATP21, le difénoconazole voit son classement évoluer, il devient H351 (CMR2).

Le nouveau classement du difénoconazole est applicable depuis le 1^{er} septembre 2025.

PRODUITS À BASE DE CUIVRE

En juillet 2025, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) a rendu ses conclusions concernant 34 produits à base de cuivre utilisés en agriculture. De nombreux usages sont désormais refusés pour certaines cultures ou conditions, principalement à cause de résidus jugés non conformes ou de données incomplètes dans les dossiers d'homologation.

Conséquence directe : Des spécialités à base de cuivre ne sont plus autorisées dans le vignoble avant un délai de vente au 15 janvier 2026 et un délai d'utilisation au 15 janvier 2027.

Produits encore autorisés (avec restrictions renforcées) : Deux spécialités restent autorisées en vigne, mais avec des conditions d'emploi strictes visant à réduire l'exposition des travailleurs, la contamination des sols et des eaux et les risques environnementaux.

	DOSE	Applications /an	Intervalle entre 2 traitements	Stade	DRE	DAR	ZNT	DVP	DSRPP	Floraison
CHAMP FLO AMPLI	1,3 L/ha	3	7j	15-91	24h	21j	20m	20m	10m	INTERDIT
HELIOCUIVRE	1 L/ha	10	7j	14-85	24h	21j	50m	20m	10m	INTERDIT

Produits en attente d'évaluation par l'Italie : 15 autres spécialités sont encore en attente d'évaluation. L'Italie ayant reporté ses évaluations.

MENTIONS LÉGALES

HELIOCUIVRE : Fournisseur: Action Pin N° A.M.M.: 9900227 Matières actives: Cuivre de l'hydroxyde de cuivre Formulation: Suspension concentrée Toxicité: SGH05, SGH07, SGH09, Spe8 Phrases de risque: EUH 401, H302, H315, H318, H410, P270, P273, P280, P301 + P312, P302 + P352, P305 + P351 + P338, P310, P501 Cible: Mildiou Dose: 1.0 l/ha Mode d'application: traitement Fongicides ZNT: 50.0m DVP: 20.0m DRE: 24h DAR: 21j

CHAMP FLO AMPLI : Fournisseur: Nufarm S.A. N° A.M.M.: 2000517 Matières actives: Cuivre de l'hydroxyde de cuivre Formulation: Suspension concentrée Toxicité: C4, C1, C2, TAC1, TCC1, Spe8 Phrases de risque: H302, H315, H318, H332, H400, H410, EUH208 Cible: Mildiou Dose: 1.3l/ha Mode d'application: traitement Fongicides ZNT: 20.0m DVP: 20.0m DRE: h DAR: 21j Stade d'application: BBCH 15 à 91

PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921

NE PAS CONFONDRE

	ZNT	DVP
Intitulé	Zones non traitées en bordures de cours d'eau	Dispositif Végétalisé Permanent
Objectif	Eviter les contaminations directes des points d'eau et respecter l'environnement aquatique	Protéger les cours d'eau du risque de contamination par ruissellement.
Définition	Zone où le produit phytosanitaire ne doit pas être appliqué	Zone recouverte de façon permanente de plantes herbacées comportant, sur au moins une partie de leur largeur, une haie arbustive qui doit être continue par rapport au point d'eau.
Spécificité	Distance à respecter spécifique à chaque produit et à son usage. Quatre classes de ZNT sont possibles: 5 m, 20m, 50m ou 100m. Des réductions possibles *	Distance à respecter est spécifique à chaque produit et usage et peut être de 5 ou 20m. Distance incompressible
Où	Tous les points d'eau et cours d'eau définis dans chaque département par un arrêté préfectoral spécifique. ZNT applicable sur des cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus figurant sur les cartes au 1/25000ème les plus récemment éditées de l'Institut géographique national.	Tous les points d'eau et cours d'eau définis dans chaque département par un arrêté préfectoral spécifique. DVP applicable sur des cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus figurant sur les cartes au 1/25000ème les plus récemment éditées de l'Institut géographique national.

* Possibilité de réduction de la ZNT

La zone non traitée peut être réduite de 50 m à 5 m ou de 20 m à 5 m sous 3 conditions simultanées :

- 1- présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large et de la hauteur de la culture (en pratique une haie + une bande enherbée),
- 2- utilisation de moyens reconnus divisant par 3 le risque de dérive,
- 3- enregistrement de toutes les applications effectuées sur la parcelle.

PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921



ENHERBEMENT

AVANTAGE DE L'ENHERBEMENT EN VITICULTURE

L'enherbement temporaire des sols doit être réalisé à l'automne et présente de nombreux avantages. La protection et l'amélioration du sol par la lutte contre l'érosion et le ruissellement mais aussi l'amélioration de la structure par le décompactage et la porosité, l'augmentation de la capacité d'infiltration de l'eau grâce aux racines des espèces choisies pour le couvert végétal. Un point non négligeable, l'apport de biomasse produite qui après destruction du couvert va venir enrichir le sol en matière organique, cela va stimuler la vie biologique du sol. Si le couvert est pourvu en légumineuses et si la destruction intervient au bon moment, des restitutions azotées seront faites directement.

Les couverts végétaux vont également limiter le salissement en mauvaises herbes pendant la période de présence du couvert.

Pour vous accompagner et vous informer, nous renouvelons notre plateforme enherbement, nos semis sont déjà en place !

Au vu des conditions spécifiques de ce début d'automne il est encore temps de semer, rapprochez-vous de votre technicien PERIS pour de plus amples informations.



PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921



ÉVÈNEMENT SITEVI 2025

Le groupe PERIS sera présent les **25, 26 et 27 novembre 2025** au salon du SITEVI.
Nous vous attendons nombreux au **hall A2 - B019**.



SITEVI

25>27 NOVEMBRE 2025

PARC DES EXPOSITIONS
MONTPELLIER • FRANCE



TOUCHAT
Agriculture et Environnement



VENEZ NOUS RENCONTRER !

STAND

HALL A2 - B019

COMEXPOSIUM



www.sitevi.com

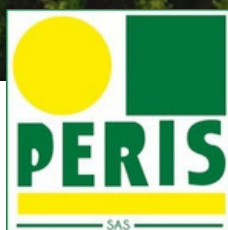
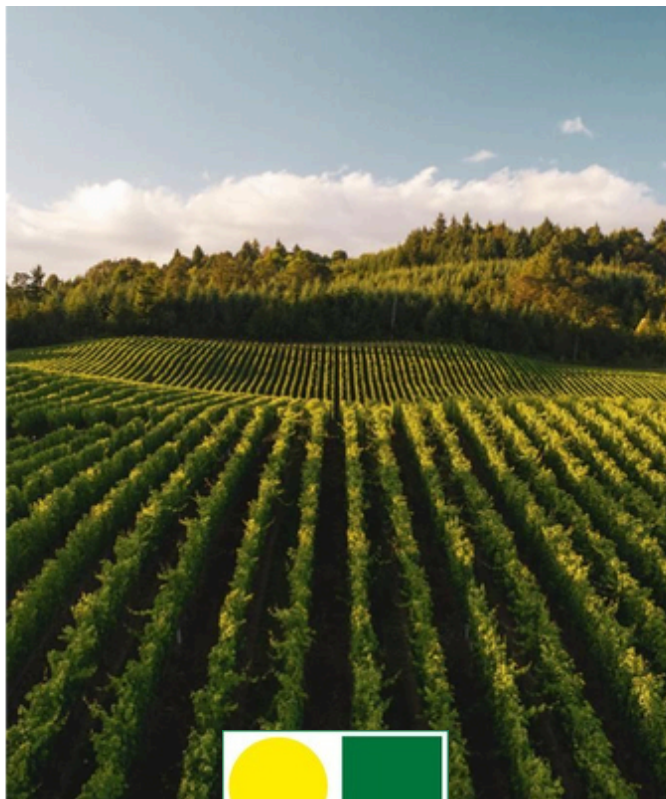
PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921

NOUS CONTACTER



Rendez-vous sur notre **site internet**.



04 67 31 12 12



contact@peris.fr

MENTIONS LÉGALES

Et sur nos **réseaux sociaux** :



PERIS SAS

N°D'AGREMENT LR00035

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nous cultivons la confiance depuis 1921